

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°	Objet	Date
2023-32	Tarif et règlement salles	05/07/2023

Le 5 Juillet 2023 à 19 heures 30, le Conseil municipal de CHIMILIN s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Edmond DECOUX, Maire.

Date de la convocation : 26 JUIN 2023

Secrétaire de séance : Mme DOUCET Emilie est nommée secrétaire de séance

Présents Mmes et MM. Edmond DECOUX, Régis MAILLET, Arièle CAPUOZZO, Emilie DOUCET, Sylvie COUTURIER-VOILEAU, Sylvie LAAGER, Christophe JULLION, Sophie LEGOUHINEC, Mickaël BERTHE, Mickaël MICOUD, Sébastien GUILLOT, Monique CHABERT, Gérard BUFFEVANT, Christian COTTE.

Absents : M. Jean-Raymond BACLET, a donné pouvoir à M. Régis MAILLET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tarif des repas de la cantine compte tenu du choix du marché de restauration collective et de ce fait la délibération des tarifs municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE comme indiqués en annexe les tarifs municipaux en vigueur. Toute modification sera faite par délibération.

VOTE la modification du règlement des services périscolaires compte tenu de la modification des tarifs.

TARIF MUNICIPAUX – Délibération du 5 juillet 2023

Photocopies	0.15€
Location salle des fêtes	
particuliers de chimilin 2 jours dont 50€ de nettoyage	250€
particuliers hors Chimilin 2 jours dont 50€ de nettoyage	450€
Acompte de 25% prévu à la réservation sur la totalité de la location remboursable jusqu'à 30 jours avant le début de la location :	
soit pour particuliers Chimilin	62.50€
soit pour particuliers hors Chimilin	112.50€
Location salle des fêtes jours supplémentaires	50€
Caution remise des clés	300€
Associations commune gratuit sauf nettoyage (manifestations à entrées ou consommations payantes)	50€
Associations hors commune dont 50€ de nettoyage	250€
Caution remise clés associations Chimilin et associations extérieures	300€
Activités association extérieures	5€/h
Tarif vaisselle à remplacer salle des fêtes	
Assiettes	1.70€

Coupes à dessert
 Saladiers verres ronds
 Saladiers verres ronds
 Pots à eau
 Tasses blanches
 Paniers osiers
 Plateaux de services
 Spatules en bois
 Couverts€
 Louches
 Coupes à Champagne
 Verres
 Coupe pain

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Publié le
 ID : 038-213801046-20230705-2023332-DE

0.30€
 Berger
 Levrault
 1.70€
 1.20€
 1.40€
 1.20€
 2.40€
 9.00€
 3.90€
 0.25€
 2.60€
 1.00€
 0.25€
 100€

LOCATION MATERIEL

Plateaux (3mètres ou 2.80mètres)
 Plateaux (2 mètres)
 Tables pliantes
 Chaises
 Bancs
 Caution

3.00€
 2.00€
 2.00€
 0.50€
 1.00€
 100€

CONCESSIONS CIMETIERE

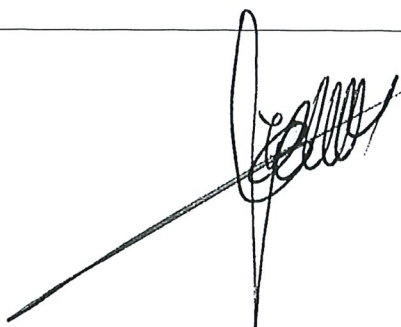
Concession simple 15 ans
 Concession simple 30 ans
 Case de colombarium 15 ans
 Case de colombarium 30 ans

50€
 100€
 300€
 600€

Services périscolaires

Repas enfant domicilié à Chimilin
 Repas enfant domicilié hors Chimilin
 Repas exceptionnel
 Repas PAI
 Repas adulte
 Garderie du matin
 Garderie du soir
 Garderie du soir sans inscription
 Garderie avant USEP ou aide aux devoirs
 Garderie après USEP ou aide aux devoirs
 Pénalité retard garderie du soir après 18 heures

4.50€
 5.50€
 12.00€
 1.50€
 6.00€
 1.00€
 1.50€
 2.00€
 1.50€
 0.50€
 5.00€/15
 mn




Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de G
de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commenç
de la publication et/ou notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cett
de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de l'une ou l'autre des échéanc

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 038-213801046-20230705-202332-DE

